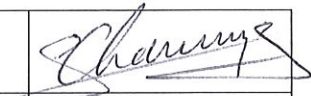


CLOTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 SEPTEMBRE 2026

Délibérations prises du numéro 58 et 58BIS

Maire	CHARRUYER Sébastien	
Secrétaire de séance	BOIZIOT Laurent	

LISTE RÉCAPITULATIVE
Séance du 14 septembre 2026

DATE	NUMERO	OBJET	APPROBATION	PAGE
14/09/2026	DE_058BIS_2026	Validation de la demande de subvention pour l'aménagement de la Route du Pastel et de la Rue de la Forge	A l'unanimité	2
14/09/2026	DE_058_2026	Validation de la demande de subvention pour l'aménagement de la Route du Pastel et de la Rue de la Forge. - ANNULÉ LE 19/09/2026		1

Commune de Parisot
Séance du lundi 14 septembre 2026

Date de la convocation: 08/09/2026

Membres en exercice :
15

quatorze septembre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CHARRUYER

Présents : 13

Présents : Sébastien CHARRUYER, Didier VALAX, Magali PEZOUS, Jésus ARCA, Céline ASTRIE, Laurent BOIZIOT, Isadora DANJAU, Jean-Benoît LEPERS, Anne MARROCANO, Nancy VABRE, Mélanie DARGENT, Frédéric PLAZOLLES, Alice ASTOUL

Votants: 15

Pour: 0

Représentés: Fabrice LEMONNIER représenté par Laurent BOIZIOT, Didier JOUGLA représenté par Nancy VABRE

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Laurent BOIZIOT

Objet: Validation de la demande de subvention pour l'aménagement de la Route du Pastel et de la Rue de la Forge. - DE_058_2026

En référence à la délibération n° DE_004_2025 du 27 janvier 2026 portant demande de subvention pour le programme de l'aménagement de la Route du Pastel et de la Rue de la Forge,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le plan de financement fixé en janvier dernier et informe le Conseil que la demande de subvention dans le cadre du LEADER doit être modifiée pour tenir compte de l'offre financière pour les travaux et de la nature des travaux subventionnables.

L'opération leader porte sur l'aménagement des continuités piétonnes de part et d'autre de la route départementale et leur sécurisation, la reconfiguration de l'accès au quartier Saint-Jacques avec l'aménagement d'une voie nouvelle et de stationnements aux abords, la création des trottoirs et de stationnements rue de la forge, la végétalisation de la place de l'église afin de lui conférer une nouvelle fonction de petit square .

Cette opération s'inscrit dans la fiche-action 3 du plan de développement du Gal Pays de Cocagne Gaillac-Graulhet. Il est proposé de déposer une demande de financement au titre du programme leader sur la base du nouveau plan de financement suivant :

Coût d'opération Leader (phase 3 et 4 du projet) : 347 033,65 € HT (travaux et Maitrise d'oeuvre proratisée)

Plan de financement sollicité :

	Montant subventionnable HT	Tx de subvention	Montant de la subvention	Financement communal
DSIL	483 393 €	30%	145 018 €	
EUROPE-LEADER	347 033.65 €	28.81 %	100 000 €	
Département du Tarn	483 393 €	20%	96 679 €	
Commune de Parisot				141 696 €

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- D'APPROUVER le plan de financement tel que présenté.
- DE MANDATER Monsieur le Maire pour adresser et signer la demande de subvention leader et tout document afférent à cette demande.

Certifié conforme

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, Sébastien CHARRUYER

Le secrétaire de séance Laurent BOIZIOT



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

Commune de Parisot
Séance du lundi 14 septembre 2026

Date de la convocation: 08/09/2026

Membres en exercice :
15

quatorze septembre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CHARRUYER

Présents : 13

Présents : Sébastien CHARRUYER, Didier VALAX, Magali PEZOUS, Jésus ARCA, Céline ASTRIE, Laurent BOIZIOT, Isadora DANJAU, Jean-Benoît LEPERS, Anne MARROCANO, Nancy VABRE, Mélanie DARGENT, Frédéric PLAZOLLES, Alice ASTOUL

Votants: 15

Pour: 0

Représentés: Fabrice LEMONNIER représenté par Laurent BOIZIOT, Didier JOUGLA représenté par Nancy VABRE

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Laurent BOIZIOT

Objet: Validation de la demande de subvention pour l'aménagement de la Route du Pastel et de la Rue de la Forge. - DE_058 BIS_2026

En référence à la délibération n° DE_004_2026 du 27 janvier 2026 portant demande de subvention pour le programme de l'aménagement de la Route du Pastel et de la Rue de la Forge,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le plan de financement fixé en janvier dernier et informe le Conseil que la demande de subvention dans le cadre du LEADER doit être modifiée pour tenir compte de l'offre retenue pour les travaux et de la nature des travaux subventionnables.

L'opération leader porte sur l'aménagement des continuités piétonnes de part et d'autre de la route départementale et leur sécurisation, la reconfiguration de l'accès au quartier Saint-Jacques avec l'aménagement d'une voie nouvelle et de stationnements aux abords, la création des trottoirs et de stationnements rue de la forge, la végétalisation de la place de l'église afin de lui conférer une nouvelle fonction de petit square .

Cette opération s'inscrit dans la fiche-action 3 du plan de développement du Gal Pays de Cocagne Gaillac-Graulhet. Il est proposé de déposer une demande de financement au titre du programme leader sur la base du nouveau plan de financement suivant :

Coût d'opération Leader (phase 3 et 4 du projet) : 347 033,65 € HT (travaux et Maitrise d'oeuvre proratisée)

Plan de financement sollicité :

	Montant subventionnabl e HT	Tx de subvention	Montant de la subvention	Financement communal
DSIL	483 393 €	30%	145 018 €	
EUROPE-LEADER	347 033.65 €	28.81 %	100 000 €	
Département du Tarn	483 393 €	20%	96 679 €	
Commune de Parisot				141 696 €

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté.

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour adresser et signer la demande de subvention leader et tout document afférent à cette demande

Certifié conforme

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, Sébastien CHARRUYER

Le secrétaire de séance Laurent BOIZIOT



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 19/09/2026
et publié ou notifié
le 21/09/2026.

